

Marché de Noël 2020
Dossier d'inscription Exposant
A RENVoyer AU PLUS TARD LE 31 AOÛT 2020

Service VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE
B.P. 530 - 74107 ANNEMASSE CEDEX
ou par mail
evenementiel.vieasso@annemasse.fr

Identification du candidat

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Téléphone Portable (**obligatoire**) :

Téléphone fixe :

Mail (**obligatoire**)* :

* Un accusé de réception de votre dossier de candidature vous sera envoyé uniquement par mail. Merci de renseigner cette information.

Identification professionnelle

Nom de société (s'il y en a un) :

Activité commerciale :

Activité artisanale :

Activité artistique :

Demande d'emplacement en qualité de :

Commerçant non sédentaire

Artisan

Artiste libre

Autre

Produits proposés à la vente

Artisanat

Alimentaire

Description du ou des produit(s)*

** Sauf dérogation exceptionnelle, les produits ne figurant pas dans cette liste ne pourront en aucun cas être vendus sur le Marché de Noël 2020.*

Location Chalets

un chalet de 3x2,20 m au tarif de 560 €

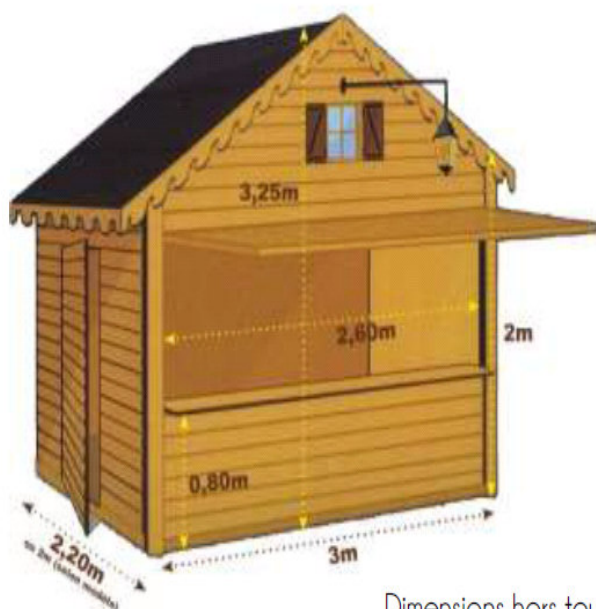
Information importante

La Ville d'Annemasse est en pleine réorganisation de son marché de Noël. Un plan actualisé sera fourni aux candidats sélectionnés dès qu'il sera finalisé.

Description des chalets en location

Dimensions et du chalet

Chalet 3m x 2,20m



Dimensions hors tout (débord de toit) :
Longueur : 3,50m Largeur : 2,50m Poids : 940kg Hauteur pliée : 75cm.

Description technique

Couverture des toits en contre-plaqué bakérisé de couleur brune de 15 mm d'épaisseur.

Plancher intérieur en agglo marine (ep. 22 mm) avec revêtement sol PVC.

Ouverture des auvents par vérins à gaz, verrouillage intérieur par targette.

Porte d'accès latérale sur le côté droit ou gauche, avec serrure à clef.

Comptoir à l'avant de 30 à 40 cm.

Sous bassement sur la façade avant amovible pour accès du public à l'intérieur.

2 étagères intérieures sur l'arrière du chalet.

Frise ouvragée équipée d'un cordon lumineux à LED blanc froid.

L'équipement électrique de base comporte un tableau électrique avec protection thermique et différentiel 3Kw, 4 prises de 220 Volts, 2 réglottes néons, un radiateur de 1000W et de classe 2, une lanterne extérieure.

Seuls les luminaires à LED seront acceptés dans vos chalets.

Location de matériel complémentaire à titre gratuit

La Ville peut mettre à disposition des exposants du matériel (tables et chaises) à titre gratuit. Aucun matériel supplémentaire ne sera mis à disposition si la demande n'a pas été formulée.

	Quantité
Table (2x0,75m) (maximum 1 table)	
Chaise (maximum 2 chaises)	

Documents professionnels à fournir

Pour tous les exposants

- Carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires
- Attestation d'inscription et de versement à l'URSSAF ou au Régime Social des Indépendants
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Envoyer des visuels couleurs des produits à l'adresse suivante :
evenementiel.vieasso@annemasse.fr
avec pour **objet du mail** « **Dossier d'inscription Marché de Noël 2020 + Nom de l'exposant inscrit** »
- La lettre d'engagement, portant la mention manuscrite " lu et approuvé ", datée et signée

Ainsi que :

Pour les commerçants non sédentaires

- Extrait d'immatriculation ou copie de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (document datant de moins de 3 mois)

Pour les artisans

- Extrait d'immatriculation ou copie de l'inscription au registre des Métiers (document datant de moins de 3 mois)

Pour les artistes libres

- Extrait d'immatriculation ou copie de l'inscription du récépissé d'inscription au statut d'auto-entrepreneur ou déclaration d'artiste libre (document datant de moins de 3 mois)

Pour les agriculteurs

- Extrait d'immatriculation ou copie de l'inscription au registre de la Chambre d'Agriculture (document datant de moins de 3 mois)

Pour les associations

Récépissé de déclaration à la Sous-Préfecture justifiant d'une existence de plus de 1 an pour les associations

Règlement du montant des droits de place

Pour la location des chalets

Un chèque de 560 € établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC correspondant au montant des droits de place pour la location d'un chalet équipé.

Pour information, le chèque ne sera pas encaissé avant la tenue du marché de Noël.

Un chèque de caution de 160 € établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC en cas de dégradation.

Un chèque de caution de 160 € établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC pour la propreté ou non respect du Règlement du marché de Noël.

Ces chèques ne seront pas encaissés sauf en cas de dégradation et en cas de problème liée à la propreté du chalet et au non respect du Règlement.

En cas de désistement (sauf justificatifs médicaux):

- un mois avant la date de début du marché, la totalité du montant des droits de place sera encaissée par la Ville.
- deux mois avant la date de début du marché, la moitié du montant des droits de place sera encaissée par la Ville.

Marché de Noël

Périmètre du Marché de Noël :

Le marché de Noël sera situé dans l'aire piétonne du centre ville.

Dates à retenir :

Installation dans les chalets : **mardi 8 décembre 2020 matin.**

Tous les chalets devront être ouverts le mercredi 9 décembre à partir de 11h : inauguration du Marché de Noël le mercredi 9 décembre 2020 par une compagnie "Monumentale" dans le cadre d'un " Temps fort" du festival des arts de la rue (17h-18h : horaire à confirmer).

Fermeture du marché de Noël : jeudi 24 décembre 2020

Présence obligatoire des commerçants de 9h à 16h le 24 décembre 2020.

Horaires imposés :

Lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche de 11h à 19h

Mardi et vendredi de 9h à 19h.

Le chalet peut être ouvert en dehors des horaires imposés et possibilités de nocturnes.

Jury de sélection

Les dossiers d'inscription complets seront étudiés selon leur ordre d'arrivée.

Le Jury tiendra compte, lors de sa sélection, des critères suivants :

- l'originalité du ou des produits proposés
- la concurrence directe avec les autres exposants
- la complémentarité avec les commerçants sédentaires à proximité

Liste d'attente

Certains candidats pourront être placés sur une liste d'attente et feront l'objet d'un second jury.

Madame, Monsieur :

Activité :

Adresse :

Déroulement de la manifestation

La Ville d'Annemasse organise un Marché de Noël dans la partie piétonne du centre-ville du mercredi 9 décembre 2020 au jeudi 24 décembre 2020 et met à disposition des commerçants un chalet équipé pour vendre des produits liés à la thématique de Noël.

Durant cette période, les chalets doivent être ouverts à la vente tous les jours avec présence obligatoire dès 11h sauf les mardis et vendredis avec une présence obligatoire dès 9h.

Installation des commerçants

Le mardi 8 décembre, les commerçants accrédités seront admis à prendre possession de leur chalet à partir de 8 heures et avant 11 heures pour procéder à leur installation. Il appartiendra à chaque commerçant de prendre toutes les dispositions pour que les véhicules ne stationnent pas sur les voies de circulation au moment de l'entrée sur l'avenue de la République et rue du Commerce. La Police Municipale verbalisera les véhicules en infraction.

Installation dans les chalets : **mardi 8 décembre 2020 matin.**

Les chalets devront être ouverts **au plus tard le mercredi 9 décembre à partir de 11h.**

Les commerçants devront respecter les clauses de l'arrêté municipal qui sera pris à cet effet, réglementant l'organisation du marché de Noël.

Propreté des emplacements

Les emballages, détritres et déchets divers devront être récupérés dans des sacs poubelle et regroupés vers les points de collecte désignés par les services municipaux. Des contrôles seront effectués et les titulaires d'emplacements mal tenus seront sanctionnés (retenue de la caution).

Format de Chalet

Chalet de 3m x 2,20m au tarif de 560 €

« Je m'engage à respecter les conditions d'installation et de déroulement du marché de Noël ainsi que les dispositions prévues par les arrêtés municipaux réglementant le marché de Noël 2020 ».

Date et signature précédées de la mention manuscrite
" **LU et APPROUVE** "

Exemplaire à retourner à :

Monsieur le Maire
Service VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE
B.P. 530
74107 ANNEMASSE CEDEX